



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du 28 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Cédric LAFAGE, Maire de Périgny.

Étaient présents,

Monsieur LAFAGE Cédric, Monsieur ORGERON Patrick, Madame MATHIEU Isabelle, Monsieur LEGRAND Clément, Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury, Madame VALLE Estelle, Monsieur PLAIRE Gilles, Monsieur FAUCHET Jean-Michel, Monsieur CHATELU Tony, Madame BROTHE Gilda, Madame MOUNET Diane, Monsieur FLORENTIN Mikaël, Monsieur GUILBON Gilles, Monsieur PREVOST Christian, Madame TEQUI Colette, Madame VIEITES Sophie, Madame BISKUP Martine, Madame DARAGNEZ Carole, Monsieur CANNESSON Gilles, Monsieur JAUNET Christian, Madame GÜLBOL Amélie, Monsieur ATTANE Olivier, Madame MARZIN Stéphanie, Monsieur TARRADE Philippe, Monsieur TOUSSAINT Éric

Étaient absents,

Monsieur GUILHOT François (pouvoir à M. PREVOST Christian), Madame DA SILVA Laurie (pouvoir à Monsieur CHATELU Tony), Madame PREVOTAT Sarah (pouvoir à Madame MATHIEU Isabelle), Madame JEANNE Sylvie (pouvoir à Madame TEQUI Colette)

Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	22 avril 2026	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	29
Membres présents	25	Contre l'adoption	06
Procurations	04	Pour l'adoption	23
Membres absents	04		

DEL-2026_15 Budget primitif 2026 - Budget Principal

Monsieur Jean-Michel FAUCHET présente le budget primitif de l'exercice 2026 annexé à la présente délibération, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 10 836 773.91€ et en section d'investissement à 3 407 252.02€.

Les tableaux de synthèse au surplus du rapport d'orientations budgétaires récapitulant les principaux éléments ont été envoyés aux conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le projet de budget primitif 2026 du budget principal,

Vu la délibération n°2026-01 du 24 février 2026 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2026,

Considérant la nécessité d'établir un budget prévisionnel annuel,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel FAUCHET, Conseiller Municipal délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (dont 6 votes contres de Madame Amélie GULBOL, Madame Stéphanie MARZIN, Monsieur Olivier

ATTANE, Monsieur Philippe TARRADE, Monsieur Christian JAUNET, Monsieur Eric TOUSSAINT),

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 ci-annexé et dont les balances sont résumées ci-dessous :

- **En dépenses de fonctionnement :**

	Opérations exercice 2026	Résultat reporté 2025	Cumul section
Dépenses	10 836 773.91 €		10 836 773.91 €
Recettes	9 744 788.79 €	1 091 985.12 €	10 836 773.91 €

- **En dépenses d'investissement :**

	Opérations exercice 2026	Reste à réaliser 2025	Résultat reporté 2025	Cumul section
Dépenses	2 207 407.80 €	1 199 844.22 €		3 407 252.02 €
Recettes	2 562 554.98 €	558 194.66 €	286 502.38 €	3 407 252.02 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Comptable Public, Service de Gestion Comptable de Ferrières, et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Cédric LAFAGE

Le secrétaire de séance,
Amaury CAILLIAS-LAPORTE





Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération, après transmission au représentant
de l'Etat le 30/04/2026
Et sa publication le 30/04/2026

